

But

- Décrire la procédure pour la réception, l'entreposage et l'étiquetage de la nourriture/litière à l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval.

Généralités

- La nourriture et la litière doivent être entreposées dans une pièce à l'épreuve de la vermine et, idéalement, dans un environnement frais et sec.
- La nourriture et la litière ne doivent pas être entreposées à même le sol mais plutôt sur des palettes ou des étagères et, si possible, éloignées des murs pour faciliter le nettoyage.
- Le type de nourriture et de litière sont standard dans l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval.
- Si des aliments spécialisés doivent être utilisés, ils devront être approuvés au protocole et fournis par le chercheur principal.
- Les documents relatifs à la réception de nourriture et de litière (FORM-CHU#007 : Registre de nourriture et litière) doivent être disponibles pour consultation et seront conservés pour une période de 5 ans

Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- FORM-CHU #007 : Registre de nourriture et litière

Définitions

- **DSV** : Direction des services vétérinaires de l'Université Laval.

Responsabilités

- Les préposés aux soins des animaux sont responsables de recevoir, d'entreposer et de maintenir l'inventaire de la nourriture et de la litière de contact des animaux.
- L'assistant-chef de l'animalerie et/ou la technicienne sont responsables des commandes de nourriture et de litière, de s'assurer du respect de cette PNF et de la conservation des documents relatifs à la réception de nourriture et de litière.
- Les vétérinaires de la DSV sont responsables d'approuver le choix d'un nouveau type de nourriture ou de litière.

Consignes spécifiques

I. Réception

- 1- Documenter la réception de la nourriture et de la litière de contact sur le formulaire FORM-CHU#007 : Registre de nourriture et litière. Seules la date d'entrée, la quantité reçue, la première date d'utilisation et de fin d'utilisation du lot doivent être inscrites dans le formulaire.
- 2- Inspecter les sacs/boîtes à leur arrivée à l'animalerie.
 - Retirer les sacs/boîtes mouillés, souillés ou endommagés lors du transport.
 - Retirer les sacs/boîtes ayant des numéros de lots illisibles ou manquants.
 - Retirer les sacs/boîtes en cas de doute de contamination.
- 3- Informer l'assistant-chef de l'animalerie et/ou la technicienne responsable des commandes des sacs/boîtes retirés afin de pouvoir demander un échange ou un remboursement au fournisseur.

II. Entreposage

- 1- Entreposer la nourriture et la litière de contact sur des palettes de plastique ou sur une étagère. Ne jamais déposer directement sur le sol.
- 2- Toujours laisser un espace d'environ 5 cm entre les piles de sacs de nourriture et les surfaces de murs afin d'assurer une bonne ventilation.

III. Site d'entreposage

- **CHUL (Bloc T) : TS-43**
- **CHUL (Bloc R) : R-00730**
- **HEJ : R-030**

IV. Stérilisation de la nourriture autoclavable

- 1- La nourriture 2018Sx (autoclavable) est conçue avec un niveau de vitamine augmenté pour tenir compte de pertes dues à l'autoclavage.
- 2- Transférer le contenu des sacs de nourriture dans un contenant (cage à rat) avec un couvercle. Idéalement, répartir le contenu d'un sac de nourriture dans 3 contenants (cage à rat).
- 3- Lors du transfert du contenu de sacs de nourriture dans la cage à rat, apposer une

étiquette identifiant au minimum le type de produit, le numéro de lot ainsi que la date d'expiration.

- 4- Si le couvercle avec filtre n'a pas de dispositif de fermeture (ex : clip), recouvrir la cage à rat d'un papier de stérilisation bleu puis placer le couvercle de la cage.
- 5- Apposer un ruban indicateur de stérilisation.

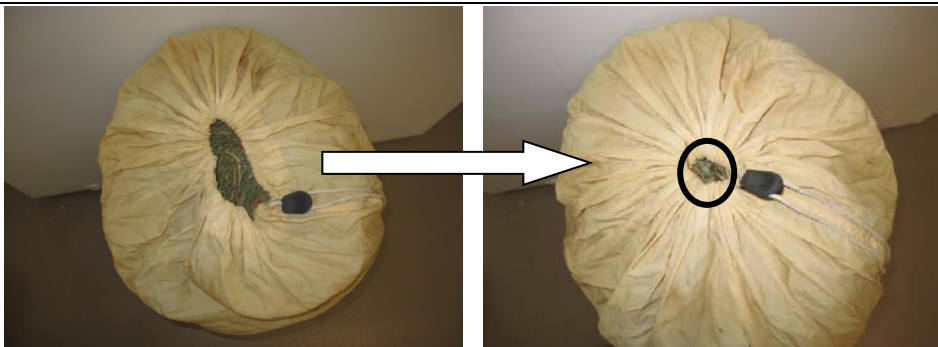
V. Nourriture irradiée

- 1- La nourriture 2918 (irradiée) contient les mêmes nutriments que la nourriture régulière 2018 mais elle a été exposée à l'irradiation avec une dose entre 2Mrad et 5 Mrad (20 à 50 kGy).
- 2- Retirer l'emballage de papier en portant une attention particulière pour ne pas déchirer l'enveloppe de plastique contenant la nourriture stérile.
- 3- Placer la poche de plastique dans un contenant de peroxyde d'hydrogène dilué. Vérifier que le sac est bien étanche et n'a pas été endommagé. Si le sac est percé, le mettre de côté et ne pas l'utiliser.
- 4- Sous une hotte à flux laminaire, transférer le contenu des sacs de nourriture dans un contenant (cage à rat) stérile et fermer avec un couvercle.
- 5- Identifier le contenant de nourriture avec une étiquette d'identification avec les informations minimales suivantes : type de produit, numéro de lot et date d'expiration.

VI. Nourriture non stérile

- 1- La nourriture 2018 (rongeurs), 2040 (cobaye) et 2031(lapin) sont des types de nourriture non stériles.
- 2- Transférer le contenu des sacs de nourriture dans un contenant (cage à rat ou autre).
- 3- Apposer une étiquette identifiant au minimum le type de produit, le numéro de lot ainsi que la date d'expiration.
- 4- Refermer le contenant avec un couvercle.

VII. Réception du foin

Resserrer la gaine	
Insérer dans une poche supplémentaire à contre sens.	
Déposer la poche directement dans l'autoclave par le côté souillé. Utiliser le cycle : P02 – VACFOIN pour la stérilisation.	

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 13 novembre 2018	- Ajout de la section IV : - Transférer le contenu des sacs de nourriture dans un contenant (cage à rat) avec un couvercle. Idéalement, répartir le contenu d'un sac de nourriture dans 3 contenants (cage à rat).
Version 3 26 juin 2023	- Ajout de la section IV : - Possibilité de ne pas recouvrir le bac de nourriture avec un papier bleu si des clip sont présentes sur le couvercle.